

**ARRÊTÉ DE POLICE DE CIRCULATION  
ROUTE BARRÉE TEMPORAIRE  
MICROCOUPURES****Rue de la République  
Pour cause de travaux****N° 55/2026.**

Monsieur le Maire de la Commune de BEURE (Doubs),

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

**Vu** le code de la route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28,

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - huitième partie : signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié),

**Vu** la demande formulée par M. Jaber Smail sise 4 impasse des Rancenières 25480 Miserey Saline en date du 15 juin 2026 pour effectuer des livraisons au 7 rue de la République durant les travaux de réfection d'une maison d'habitation, livraisons engendrant des perturbations de la circulation.

**Considérant** qu'en raison des travaux au 7 rue de la République, il y a lieu de barrer la rue de la République temporairement au niveau du n°7 par des microcoupures d'une durée maximum de 10 minutes lors des livraisons,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** En raison des travaux au 7 rue de la République, il y a lieu de barrer la rue de la République temporairement au niveau du n°7 par des **micro coupures d'une durée maximum de 10 minutes lors des livraisons.**

Ces microcoupures sont autorisées de 9h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00.

**Article 2 :** cette modification des règles de circulation ne concerne pas les piétons et les cyclistes. Ceux-ci devront pouvoir circuler dans les mêmes conditions qu'habituellement.

**Article 3 :** ces microcoupures sont autorisées durant la période des travaux de réfection du bâtiment au 7 rue de la République et ce jusqu'au 31 décembre 2026 maximum.

**Article 4 :** M. le Maire de la Commune de BEURE,

Mme/M. la/le Commandant(e) de la Brigade de Gendarmerie de BESANCON-TARRAGNOZ.

M. le Préfet de la Région de Franche-Comté, Préfet du Doubs,

M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

Le service Voirie de Grand Besançon Métropole

M. Jaber Smail.

chargés chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Pour le Maire

  
l'Adjoint délégué

Le Maire  
Bruno L...

